



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2005 – PRIEURÉ DE VIVOIN
PROCES VERBAL DE SEANCE

- 1 -

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre à neuf heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie au prieuré de VIVOIN, sous la présidence de Monsieur Bernard BREUX, Président de la CLE.

Etaient présents :

Collège des élus :

Mesdames ESLAN, FRANCOIS, LABRETTE-MENAGER, GENDRON, TROUILLET, membres titulaires.
 Messieurs BREUX, LENOIR, BOUCLE, LEBOSSÉ, BRAULT, GIROUX, THIBAUT, DUVAL, VIELLE, BERTHELOT, membres titulaires.
 Madame HEUZE suppléante de Monsieur LE FOLL.
 Monsieur FOURREAU suppléant de Monsieur JULIEN.

Collège des usagers :

Messieurs TURMEAU, SAVARY DE BEAUREGARD, DIEU, ANGOT, SEINGIER, GILLET, TETE, membres titulaires.
 Monsieur HENAFF suppléant de Monsieur GAVALLET, Monsieur PLET suppléant de Monsieur LETELLIER.

Collège de l'Etat :

Monsieur BONNET représentant le Préfet de la Sarthe,
 Monsieur SCORNET représentant le Préfet de l'Orne,
 Monsieur BONIOU représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
 Monsieur MATRAT représentant la Directrice Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire,
 Monsieur LECOINTRE représentant le Directeur Départemental de l'Équipement de la Sarthe,
 Monsieur GIRODO représentant du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Mayenne,

Monsieur GROUSSEAU représentant le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Sarthe,
Monsieur DUCROCOQ, représentant le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche.

Assistaient également à la réunion :

Mesdames SECHET, GAUVARD,
Messieurs MURTIN, DUCHEMIN, MARTIN, TERRYIN, SIROT.

Absents excusés non représentés :

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie,
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales l'Orne,
Madame CANTIN,
Messieurs HERMESSENT, FRESNEAU, DORLENCOURT, LAMY.

Ordre du jour :

1. Bilan des travaux engagés au cours de l'année 2005
2. Présentation de l'étude d'état des lieux - Détermination des manques
3. Présentation du projet pédagogique pour l'année 2005 - 2006
4. Présentation du guide méthodologique d'inventaire des zones humides
5. Questions diverses

- 2 -

Le quorum des deux tiers des membres n'est pas atteint. Toutefois le décret n°2005-1329* du 21 octobre 2005 autorise la CLE à délibérer valablement en l'absence de quorum.

La séance plénière de la CLE est ouverte.

M. BREUX remercie M. BOUCLE, Maire de VIVOIN, ainsi que le Conseil Général de la Sarthe pour la mise à disposition des locaux du Prieuré.

M. BREUX donne la parole à M. BONNET, Sous-préfet de MAMERS, afin que celui-ci ouvre la séance par une allocution. M. BONNET souligne l'importance de la CLE qui permet aux acteurs de travailler ensemble à la définition d'une politique de préservation de la ressource en eau. Il ajoute qu'il sera très attentif à l'avancée des travaux.

M. BREUX présente les excuses des membres de la commission qui n'ont pu être présents et représentés pour cette réunion et annonce l'ordre du jour.

* Décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005 du code de l'environnement et modifiant le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 : « ...Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix ». « Toutefois la commission ne peut valablement délibérer sur son règlement intérieur ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers des ses membres sont présents ».

Ordre du jour n°1 :**Bilan des travaux engagés au cours de l'année 2005**

M. SIROT, animateur de la CLE, présente une synthèse des travaux engagés en 2005 :

- Études d'élaboration du SAGE
 - Suite à la CLE du 1^{er} décembre 2004, parution de l'avis d'appel public à la concurrence concernant l'étude « Mobilisation des dynamiques locales - État des lieux et diagnostic global du bassin de la Sarthe Amont » au JO du 14 décembre 2004
 - Réception des candidatures jusqu'au 14 février 2005 : 5 candidatures
 - Le 10 mars 2005, la commission d'appel d'offres de l'IIBSA retient le groupement IDEA Recherche – SOGREAH Consultants
 - Réunion de lancement de l'étude en bureau de CLE le 22 mars 2005
 - État des lieux présenté en CLE le 14 décembre 2005
- Réunions de travail
 - 4 réunions du bureau de la CLE
 - 2 sessions de commissions thématiques
- Communications
 - Publication de la Lettre du SAGE
 - Création du site Internet de la CLE
 - Parutions d'articles dans la presse locale
 - Interventions en milieu scolaire
 - Participation à des débats et manifestations
 - Lancement du projet pédagogique « les petits Sages à la découverte du cycle de l'eau »

- 3 -

Ordre du jour n°2 :**Présentation de l'étude d'état des lieux - Détermination des manques**

En préambule, M. DUCHEMIN présente l'équipe projet des bureaux d'études IDEA Recherche et SOGREAH Consultants mobilisée pour la réalisation de l'état des lieux du SAGE.

- Présentation synthétique de l'accompagnement sociologique et participatif (IDEA Recherche)

A- Enjeux et méthodologie

⇒ Les enjeux : obtenir une connaissance des réalités locales

- Une identification des groupes d'acteurs et des usages pour une meilleure compréhension mutuelle
- Une analyse des problématiques et des pratiques liées à l'eau
- Un repérage des conflits, des blocages et leviers d'actions possibles
- Une mise à plat des propositions d'actions
- Des conseils pour la communication du SAGE

↪ S'inscrire dans un processus de concertation : informer, consulter, débattre, communiquer, participer (Cf. prérogatives de la Directive Cadre sur l'Eau)

⇒ La méthode :

- Des entretiens individuels
- Des réunions collectives et animation de tables rondes
- Des échanges avec le Bureau de la CLE
- Une approche documentaire

B- Bilan de la dynamique locale

⇒ Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont

- l'organisation pour l'élaboration du SAGE est appréciée
- le territoire du SAGE Sarthe Amont présente une dynamique locale singulière, notamment par rapport aux SAGE voisins de l'Huisne et de la Mayenne

⇒ Des acteurs en position d'attente

- l'enjeu inondation marqué par le projet du Gué Ory
- de forts enjeux sont sous-jacents et concernent principalement l'enjeu « qualité des eaux » qui préoccupe la profession agricole et les naturalistes, et l'enjeu « gestion quantitative de la ressource en période d'étiage », peu évoqué par les acteurs mais crucial pour le bassin Sarthe Amont.

Conclusion des attentes des acteurs :

Besoin de réponses plus diversifiées et pragmatiques (avec notamment des éléments financiers), adaptables au contexte et sur des problématiques parfois jugées secondaires (obstacles dans les cours d'eau, etc...)

- 4 -

⇒ Un territoire de qualité mais un bassin versant cloisonné

- des lieux emblématiques sur le bassin versant qui accentuent les positions des acteurs sur l'enjeu inondation (les Alpes Mancelles, un territoire et une eau de qualité, des cités de caractère)
- une entité bassin versant pas toujours bien appréhendée, des approches encore trop départementales
- les affluents de la Sarthe pas assez pris en compte

C- De fortes dualités sur les enjeux de développement

⇒ Le territoire est fragile

- fragilité socio-démographique
- qualité de l'eau à améliorer
- quantité d'eau facteur limitant au développement urbain et économique

⇒ Dans ce contexte fragile, des tensions sur des espaces ou des activités surgissent

- RN12 et les zones humides
- Gué Ory et Hutchinson
- Construction d'une zone commerciales au nord du Mans, etc.....

D- Bilan des commissions thématiques

M. DUCHEMIN rappelle les préoccupations principales des acteurs pour la restauration de la qualité des eaux, la préservation des zones humides et l'amélioration de l'AEP, ainsi que leur

volonté de mener une démarche objective, et d'aboutir à des préconisations douces en amont des problèmes.

D'après M. DUCHEMIN, les acteurs locaux attendent du SAGE qu'il soit cohérent avec les politiques environnementales portées par les collectivités (Conseils Généraux notamment) et qu'il puisse faciliter la mise en réseau des acteurs au-delà des frontières institutionnelles. Leur souhait est d'aboutir rapidement à un document cadre strict qui puisse permettre notamment de lutter contre les pollutions, tout en étant un document pédagogique et de sensibilisation.

M. DUCHEMIN propose aux membres de la CLE de leur transmettre le rapport sociologique avec le procès verbal de séance afin de pouvoir y intégrer les remarques et observations formulées ce jour.

➤ Présentation synthétique de l'état des lieux du SAGE (SOGREAH Consultants)

M. MURTIN présente de manière non exhaustive l'état des lieux du SAGE, par grande thématique, en s'appuyant sur la projection d'éléments cartographiques.

Échanges et débat

Sujet 6 : M. GILLET dénonce en qualité de représentant de l'AFFO la tendance actuelle vers l'abandon des captages, ce qui lui paraît être une « fuite en avant » sur l'eau potable.

M. SCORNET précise que les périmètres de protection de captage sont mis en place uniquement pour protéger la ressource en eau d'un événement accidentel, mais nullement pour protéger la ressource. - 5 -

M. SEINGIER souligne que certains captages abandonnés sont suivis, et ajoute qu'avec de bonnes pratiques la baisse du taux de nitrates est constatée.

M. BREUX indique que la question des captages a été discutée à plusieurs reprises dans le cadre des différentes réunions d'élaboration de l'état des lieux. Il est favorable à la protection des périmètres des captages abandonnés, et souhaite que chacun prenne conscience de la possibilité de rendre ces captages de nouveau fonctionnels.

M. BONIOU rappelle l'objectif de bon état des eaux souterraines fixé par la DCE à l'horizon 2015, soulignant que sont concernés sans distinction les captages fonctionnels ou abandonnés.

M. GROUSSEAU ajoute que la Directive nitrates s'applique sur tout le territoire pour l'eau potable.

Sujet 8 : M. SEINGIER indique que les valeurs mentionnées dans l'atlas sont à son sens erronées, il s'interroge donc sur la date de production des données du RGA.

M. MURTIN signale que les dernières données du RGA datent de 2000, et qu'elles sont évaluées par siège d'exploitation.

M. BREUX demande à ce que soit ajouté un paragraphe sur la source des informations, et souligne la prudence nécessaire à la lecture des cartes au regard du secret statistique.

Sujet 9.6 – annexe : M. BREUX souligne que les communes de St Pavace, la Chapelle St Aubin, Coulaines et Le Mans devraient être mentionnées. Il est donc nécessaire de rajouter les données sur les PPRI approuvés.

Concernant les zonages d'assainissement, M. LECOINTRE indique que la donnée est disponible auprès de la DDE 72.

M. BONNET se demande si la DDAF n'est pas en possession des données actualisées sur le bétail.

M. GIRODO indique que les valeurs ne sont pas fiables sur certaines variétés de bétail.

Sujet 8.5 : Mme LABRETTE-MENAGER souligne une erreur sur la carte, la commune de Sougé le Ganelon ayant deux entreprises raccordées à un système d'assainissement individuel alors que la carte n'en mentionne aucune.

M. LENOIR indique que l'occupation des sols est un facteur déterminant pour la gestion de l'eau du bassin versant. Il souhaite que l'analyse de l'évolution des pratiques soit plus précise et puisse rendre compte de l'inversion des tendances actuelles vers une augmentation des surfaces enherbées.

M. DIEU pense qu'il est plus sage de partir d'un constat plus modeste pour améliorer les pratiques et estime donc qu'il serait imprudent d'évoquer un constat optimiste d'augmentation des surfaces en prairie.

Concernant la précision des données sur l'occupation des sols, M. MURTIN souligne qu'il s'agit des données issues du RGA couramment utilisées.

M. MARTIN indique que pour atteindre les objectifs fixés pour 2015 il faudra se focaliser sur l'impact de la PAC qui donne des tendances précises. Il estime qu'il sera bon d'engager une réflexion plus précise sur cette thématique au moment de la phase « tendances et scénarios du SAGE » et considère que l'obtention de données communales ne permettra pas d'obtenir plus de précision.

- 6 -

Sujet 5 : M. MATRAT indique que des données plus récentes existent sur la qualité des eaux.

M. BREUX indique que l'exercice d'élaboration d'un état des lieux est délicat dans la mesure où les données évoluent perpétuellement, mais souligne que la suite des travaux d'élaboration du SAGE devra permettre une mise à jour. Il précise que lors de la phase « tendances et scénarios » des réflexions seront probablement engagées sur certaines thématiques en particulier, et des données plus récentes et plus précises seront nécessaires. Il ajoute que le travail de mise à jour sera effectué par l'animateur de la CLE.

Concernant les données sur la qualité des eaux, M. MURTIN indique que l'Agence de l'eau met à jour les données tout les deux ans.

M. MATRAT précise que la période de données 2002-2004 sera publiée très prochainement.

M. BONIOU signale qu'il serait inopportun de refaire un état des lieux tous les ans. Pour autant, il signale que les points étudiés en particulier pourront être affinés en temps voulu.

Concernant les données agricoles, M. BONNET estime qu'on ne peut pas se contenter de données de plus de 5 ans, et que l'utilisation de données plus récentes seraient préférables.

M. GIRODO estime que l'indicateur de suivi principal est la qualité de l'eau, et juge l'occupation du sol comme un élément secondaire.

M. LENOIR estime au contraire que l'occupation des sols est un facteur déterminant.

M. DUCHEMIN indique que la question agricole est primordiale dans le cadre des SAGE, et indique que plusieurs éléments du rapport complètent l'atlas cartographique et rendent compte des tendances d'évolution de l'occupation des sols.

Sujet 9.4 : Mme SECHET souhaite que soit précisé dans l'atlas cartographique les secteurs où des inventaires de plantes envahissantes ont été réalisés, même si aucun spécimen n'a été trouvé. Elle précise également que des données issues de l'étude diagnostic préalable au CRE de l'Orthe Amont peuvent être intégrées sur cette thématique.

M. BREUX indique que la connaissance des plantes envahissantes a été classée dans les manques de l'état des lieux.

Identification des manques de connaissance :

M. MURTIEN souligne qu'aucun manque identifié dans l'état des lieux n'est rédhibitoire pour la suite des travaux d'élaboration du SAGE.

M. DUCHEMIN souligne l'importance de travailler, notamment à l'aide de stagiaires, à une connaissance plus fine du terrain afin de définir des préconisations d'actions plus précises.

M. BONIOU insiste sur la nécessaire cohérence entre les différents stages réalisés.

M. BREUX souligne l'importance d'identifier les manques devant être traités dans l'immédiat, de ceux pouvant attendre la suite des travaux du SAGE.

Concernant la définition d'un objectif de débit au point nodal, l'avis de la CLE est unanime pour ne pas l'intégrer à l'état des lieux, mais ultérieurement.

Au sujet des plans d'eau, M. BREUX estime qu'il sera difficile d'obtenir les données dans un délai rapide.

Concernant l'inventaire des zones humides, M. BREUX souligne que les communes auront à intégrer les zones humides dans leur PLU. Il juge le sujet complexe, sensible, la question agricole et économique étant impactée, et souhaite que le débat reste ouvert.

M. MATRAT indique qu'une personne stagiaire travaillera pour la DIREN Pays de la Loire de février à juin 2006 afin de faire le lien entre les différents inventaires réalisés et d'assurer une cohérence entre les travaux engagés par les animateurs des CLE.

M. BREUX rappelle le travail réalisé par Melle Maina PRIGENT, dans le cadre de son stage de fin d'études, qui a abouti à la réalisation d'un guide d'inventaire des zones humides destiné aux communes. Il estime que la prochaine étape consistera à identifier plusieurs communes volontaires pour travailler à la délimitation des zones humides effectives en coordination avec la cellule d'animation du SAGE.

M. MATRAT estime que le guide peut être amélioré et qu'il existe différentes échelles d'inventaire (Département, SAGE, etc...).

Au sujet des plantes envahissantes, M. BREUX pense que la CLE n'est pas en capacité d'étudier précisément la localisation des plantes envahissantes, et qu'il est délicat d'aller plus loin alors que de nombreux acteurs travaillent déjà à leur localisation.

Concernant la délimitation des champs d'expansion de crues sur les affluents de la Sarthe, M. BREUX se demande s'il ne serait pas nécessaire d'aller rapidement à la recherche de données supplémentaires dans un complément d'étude, au regard de la sensibilité du dossier.

- 7 -

Il soulève cependant la question de la faisabilité d'une telle étude dans le cadre d'une démarche SAGE. Il estime, au regard des autres manques de connaissances identifiés, qu'il s'agit de celui devant faire l'objet d'études complémentaires en priorité.

Concernant la délimitation, Mme BOBIERE distingue deux approches :

- l'approche « atlas des zones inondables » : basée sur la crue centennale et obtenue à partir de l'exploitation des photos aériennes.
- l'approche « historique » : recherche d'archives, enquêtes de terrain auprès des habitants.

M. LECOINTRE considère que l'approche historique est la plus adaptée au contexte local en terme de méthodologie. Il précise qu'il n'y aura pas de recoupement avec l'étude en cours pilotée par la DDE de la Sarthe sur les crues historiques, qui doit aboutir à des actions de communication et de sensibilisation. Le SAGE intervenant à une échelle plus locale, il considère qu'il convient de privilégier la méthode de recensement auprès des collectivités et des habitants.

M. LENOIR pense qu'il est intéressant d'identifier les capacités de réserve sur les affluents afin de maintenir, voire étendre, les champs d'expansion de crues.

M. GILLET souligne que l'association Environnement Nord Sarthe détient une carte très précise des zones inondées par la crue de 1995, mais avoue ne pas savoir si une telle délimitation existe sur le Sud Sarthe.

M. DUCHEMIN signale que la connaissance de la délimitation des champs d'expansion de crue est importante pour la phase d'élaboration des scénarios et tendances d'évolution du SAGE, soit d'ici 1 à 2 ans, mais n'est pas rédhitoire pour la suite des travaux d'élaboration du SAGE.

M. MATRAT demande si l'absence de données plus récentes sur la qualité des cours d'eau, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'évolution de l'occupation des sols ne doivent pas être identifiés comme des manques de connaissance.

M. DUCHEMIN indique que la phase d'état des lieux doit permettre d'identifier les acteurs susceptibles de fournir des données complémentaires dans un délai raisonnable.

Au sujet de l'occupation des sols, M. BONNET s'engage à ce que les services de la DDAF transmettent au plus tôt les données susceptibles d'être utilisées dans l'état des lieux du SAGE.

M. BREUX salue le travail effectué par les bureaux d'études durant l'année 2005 et propose l'état des lieux au vote de la Commission Locale de l'Eau, sous réserve des modifications, corrections et mises à jour évoqués dans la discussion.

La Commission Locale de l'Eau adopte l'état des lieux du SAGE à l'unanimité.

Ordre du jour n°3 :

Présentation du projet pédagogique pour l'année 2005 - 2006

M. SIROT présente le projet pédagogique « les petits Sages à la découverte du cycle de l'eau », dont l'objectif est de sensibiliser les enfants du primaire à la préservation de la ressource eau. Le projet est axé sur la découverte du cycle naturel de l'eau, en s'appuyant sur le territoire du bassin versant de la Sarthe Amont, à travers ses problématiques, ses enjeux et ses acteurs.

Il s'articule notamment autour de visites de terrain et d'ateliers découvertes. M. SIROT signale que le projet pourra être valorisé lors de différentes expositions auxquelles la CLE participe, dans la presse locale, sur le site Internet de la CLE, etc...

Les partenaires de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du projet sont l'école primaire de St Georges-le-Gaultier, l'Association de Sensibilisation à l'Environnement (ASENEN) et l'association les Petits Débrouillards.

M. SIROT indique qu'une mascotte prénommée Cléo a été créée pour le projet afin de personnaliser de manière souriante et sympathique les actions de sensibilisation de la CLE auprès du jeune public.

Ordre du jour n°4 :

Présentation du guide méthodologique d'inventaire des zones humides

M. SIROT présente le travail réalisé par M^{elle} PRIGENT dans le cadre d'un stage de fin d'études effectué de mai à septembre 2005 au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA).

Il précise dans un premier temps l'objectif du SAGE dans la matière : contenir des informations concrètes sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides du bassin versant afin de définir des priorités et des orientations d'actions pour leur préservation.

Le travail de M^{elle} PRIGENT a consisté à inventorier les zones humides sur le bassin Sarthe amont à partir d'une collecte des données existantes : données bibliographiques, connaissances des acteurs du milieu associatif, etc...

Il s'agit là de la première étape d'inventaire des zones humides dans le cadre d'un SAGE.

La prochaine étape consistera à localiser les zones humides potentielles. D'après une analyse comparative multicritère des différentes méthodes existantes, M^{elle} PRIGENT a mis en évidence que l'application de l'indice topographique Beven KIRKBY (capacité d'un point donné d'accumuler de l'eau) était la solution la plus appropriée.

- 9 -

Un guide technique pour l'inventaire des zones humides à l'échelle locale a également été rédigé. Il est destiné aux communes afin de les aider à intégrer les zones humides dans leurs documents d'urbanisme.

Ce guide a les objectifs suivants :

- Rappeler les fonctions des zones humides
- Présenter les outils disponibles pour la phase d'inventaire et de gestion
- Rappeler le cadre réglementaire des zones humides
- Présenter les zones humides du bassin versant de la Sarthe Amont et leurs caractéristiques

Il souhaite qu'une démarche d'inventaire participatif soit initiée sur plusieurs communes volontaires, éventuellement à l'échelle d'une communauté de communes, avec l'appui méthodologique de l'animateur de la CLE.

M. BONNET estime que l'échelle la plus pertinente pour un inventaire participatif est le territoire d'une communauté de communes.

M. BREUX propose aux membres de la commission d'adopter le guide méthodologique avant sa diffusion prochaine aux communes du bassin versant.

La Commission Locale de l'Eau adopte le guide d'inventaire à l'unanimité.

Ordre du jour n°5 :

Questions diverses

M. BREUX soumet au vote de la CLE la décision d'engager une étude complémentaire sur les champs d'expansion de crues. La CLE adopte cette proposition à l'unanimité.

Concernant le projet de retenue sèche au Gué Ory, M. BREUX rappelle que lors de la réunion du bureau du 23/11/2005 il avait été demandé qu'un représentant de la CLE appartenant au collège des élus, soit désigné comme représentant de la CLE au sein du comité de pilotage chargé du suivi de l'étude. Le bureau de la CLE a désigné M. LENOIR.

M. BREUX indique que cette proposition a été actée par les membres du SMPEI réunis le 13/12/2005.

M. BREUX signale que l'étude technique est actuellement suspendue dans l'attente des résultats d'une étude complémentaire qui doit permettre de définir par rapport aux attentes des acteurs locaux un comité pilotage homogène (liste communiquée le 18 janvier par le SMPEI). Celui-ci se réunira probablement début février.

M. BREUX ajoute qu'une fois l'étude achevée, celle-ci sera présentée devant le bureau de la CLE et la commission « Gestion quantitative de la ressource en eau ».

Aucune autre question n'est soulevée. M. BREUX remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau et lève la séance à 12 heures.

- 10 -